

POSTULAT N° 113 (2011-2016)  
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 23 FEVRIER 2015

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

*"En séance du 24 février 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 113 de MM. B. Altermatt (DV/VL) et C. Schenker (DC/VL), ainsi que de 44 cosignataires, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, lui demandant de mener une réflexion globale sur l'aménagement et la mise en lien des espaces publics et des zones vertes dans les secteurs de la caserne de la Poya, du parc de la Poya, des installations sportives de Saint-Léonard, des environs du cimetière de Saint-Léonard, ainsi que des prolongations de ces secteurs vers le Palatinat, vers Grandfey et vers la colline et le quartier du Torry.*

Réponse du Conseil communal

*Les postulants soulignent dans leur prise de position que le secteur est composé d'une grande variété de zones coupées les unes des autres par plusieurs axes de circulation routière et de transports ferroviaires majeurs.*

*Le Conseil communal partage l'analyse exprimée dans le postulat et en particulier la thématique des liens spatiaux qui font défaut entre les différentes zones. A cet effet, en 2015, une réflexion urbanistique d'ensemble sera menée sur le secteur Torry - Plateau d'Agy – Saint-Léonard – Abattoirs – Grandfey, en coordination avec la commune de Granges-Paccot. Cette étude traitera des questions de mobilité (trafic individuel motorisé, transports publics, mobilité douce), d'urbanisation et de paysage sur l'ensemble du secteur. Elle se basera sur les études réalisées et sera coordonnée avec celles à venir. Ces études sont les suivantes:*

**Torry**

*Un plan d'aménagement de détail (ci-après: PAD) est réalisé sur le secteur de Torry. Toutefois, ce PAD n'a pas encore été approuvé, la mise à l'enquête a fait l'objet de plusieurs oppositions et compte tenu de ces dernières et des enjeux en termes de paysage et d'accessibilité, des éléments complémentaires doivent être étudiés. La liaison avec le plateau d'Agy est notamment un des enjeux.*

**Plateau d'Agy**

*La commune de Granges-Paccot a dernièrement réalisé un mandat d'études parallèles (MEP) sur le plateau d'Agy dans le but de requalifier les espaces accueillant des activités, densifier l'urbanisation et améliorer l'accessibilité du site.*

*Le plateau d'Agy sera soumis à un potentiel de transformation important qu'a révélé ce mandat d'études parallèles.*

**Saint-Léonard - Abattoirs**

*Une étude directrice, qui a été votée par le Conseil général dans le cadre du budget 2015 et qui va prochainement démarrer, servira de base à la planification du secteur. Elle permettra de concrétiser les intentions programmatiques dans le quartier futur de Saint-Léonard. Elle doit servir à déterminer un projet d'aménagement des espaces publics ainsi qu'une composition urbaine qui affirment l'identité du secteur et qui offrent des espaces de grande qualité aux futurs habitants et usagers du quartier.*

*L'image directrice attendue devra permettre d'envisager l'opérationnalité des démarches à conduire et servira notamment de base à l'établissement de futurs PAD.*

### ***Grandfey***

*L'ouverture du Pont de la Poya a profondément modifié le secteur de Grandfey. Au cœur d'une centralité cantonale en devenir, il doit faire l'objet d'une attention particulière.*

*Une étude, qui a également été votée en décembre dans le cadre du budget 2015, portant sur la conception paysagère et sur les espaces publics est menée en lien notamment avec la halte CFF et la transformation future du site sportif (nouvelle patinoire, implantation possible d'une piscine cantonale...).*

*Réalisée à différentes échelles, cette réflexion globale permettra des zooms spécifiques sur certains secteurs permettant par exemple l'aménagement des espaces publics autour de la salle des fêtes.*

*Une deuxième réflexion urbanistique lancée par le Canton, à laquelle la Ville participera, concerne la caserne de la Poya ainsi que le parc de la Poya. Les entités publiques disposent déjà d'études de base, notamment de recensement concernant le parc de la Poya."*